

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 23 MARS 2016 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 18 MARS 2016

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, Maire

Roger GUGLIEMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE – Christophe MARTIN, Adjoint

Edmond CADET – Alain BOITTE – Margot MERLE – Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE

Procurations :

Aurélie BERNARD à Carole CISSE

Charlotte LANDRE à Catherine REBATEL

Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN

Secrétaire de séance :

Aurélien VINCENT

La séance est ouverte à 18 h 35, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, Maire.

Madame le Maire donne, lecture des décisions qu'elle a prises sur le fondement de la délibération des délégations données par le Conseil Municipal, n°021/2014 en date du 9 avril 2014, depuis le 3 février 2016.

1°/ Délibération n°014/2016 – Modification des horaires de l'école

Le Conseil Municipal approuve la modification des horaires de l'école, après la présentation de la proposition d'organisation des différents temps scolaires et périscolaires, permettant d'une part de programmer les Activités Pédagogiques Complémentaires durant la pause méridienne, mais aussi d'établir les créneaux dédiés aux Nouvelles Activités Périscolaires les mardis et vendredis.

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°015/2016 – Soutien à la demande de création d'une ASA

Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'initiative d'un groupe de propriétaires pour la création d'une ASA regroupant les deux canaux porteurs (Canal de ville et Canal Guibertin).

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°016/2016 – Accessibilité des établissements recevant du public – Elaboration de l’agenda d’accessibilité – Programme (Ad’AP) – Approbation

Le Conseil Municipal approuve l’Agenda d’Accessibilité Programmée sur 3 ans pour un montant total de 191 560 € HT.

Approuvé à l’unanimité

4°/ Délibération n°017/2016 – Déploiement de bornes de charges publiques pour véhicules électriques

Le Conseil Municipal décide d’assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune, et ce pendant une durée minimale de deux ans, afin de bénéficier du programme de déploiement du SYM05 et soutien financier de l’ADEME.

Approuvé à l’unanimité

5°/ Délibération n°018/2016 – Subventions aux associations 2016

Le Conseil Municipal fixe les subventions aux associations d’intérêt local pour l’année 2016 pour un montant total de 46 150 €.

Approuvé à l’unanimité

6°/ Délibération n°019/2016 – Désaffectation et déclassement d’une partie du domaine public et échange contre une partie de la parcelle AB928 – Modification

Le Conseil Municipal approuve l’échange de 22 m² sur la parcelle AB928, propriété de Mr Michel LEMOINE, contre une partie du domaine public et une servitude de passage au bénéfice de la commune pour l’entretien du canal.

Approuvé à l’unanimité

7°/ Délibération n°020/2016 – Echange parcelle communale AP 33p contre parcelles AK 498p, 804p et 806p

Le Conseil Municipal approuve l’échange d’une partie des parcelles AK498, AK804 et AK806 appartenant à Mr et Mme BOREL contre une partie de la parcelle communale cadastrée AP 33 lieu-dit « Prés Vieux ».

Approuvé à l’unanimité

8°/ Délibération n°021/2016 – Echange garages Vie de Clare – Annulation de la délibération 074/2015 du 18 novembre 2015

Le Conseil Municipal approuve l’échange de garages, lot n°64 propriété de Mme Juliette PEYTHIEU veuve SABATE, contre le lot n°62 propriété de la commune.

Approuvé à l’unanimité

9°/ Délibération n°022/2016 – Eglise des Guibertes – Diagnostic – Convention avec l’association La Guibertine

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec l’association « La Guibertine » pour une participation financière de cette dernière à hauteur de 20 000 € au diagnostic de l’église des Guibertes.

Le diagnostic permettra l’identification des travaux à réaliser ainsi que les priorités à prendre en compte dans leur réalisation. La commune ne maîtrise pas le rythme d’avancement du dossier qui reste sous l’égide de la DRAC.

Approuvé à l’unanimité

10°/ Délibération n°023/2016 – Aménagement de l’extension de la Zone Artisanale des Sables – demande d’autorisation de défrichement

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à constituer et à déposer une demande d’autorisation de défrichement sur les parcelles de l’extension de la Zone des Sables, et à signer toute pièce relative à cette demande.

L’attribution des lots n’est pas complète à ce jour et fera l’objet d’une délibération prochaine.

Approuvé à l’unanimité

QUESTIONS DIVERSES

**Sur l’établissement d’un calendrier trimestriel sollicité par M. du Chaffaut, Madame le Maire indique que les réunions doivent pouvoir s’adapter aux impératifs calendaires des différents dossiers et des autres collectivités.*

**Interrogée sur le projet « UCPA », Madame le Maire précise que ce projet complexe mais stratégique et indispensable pour le village avance. Le permis est octroyé et une démolition est prévue en juin ou après les vacances d’été pour ne pas gêner la circulation. L’hôtel-restaurant 4* prévu participera à l’activité du bourg avec une ouverture de 10 mois environ sur l’année et à l’embellissement de la rue.*

**Une réunion de conseil municipal privée sera organisée avant la rentrée scolaire sur le thème de la création des communes nouvelles afin de débattre de son intérêt pour la commune du Monêtier.*

** M. du Chaffaut se propose de soutenir des initiatives pour la journée citoyenne du 28 mai 2016.*

** Voie verte : l’arrêt du projet est regretté, mais la commune n’est pas propriétaire des terrains concernés. Les cahiers de remarques peuvent être consultés.*

** SCOT : Il est indispensable pour le territoire d’indiquer avant la validation du SCOT, les zones sur lesquelles d’éventuels projets touristiques pourraient être envisagés à 20 ans (UTN). Les zones proposées sur le Casset, les Guibertès, le circuit de glace ou le Front de Neige permettent de laisser les opportunités ouvertes et de ne pas bloquer le développement de la vallée.*

** Grands Bains : la DSP arrivant à échéance le 31 juillet prochain, la commune a souhaité programmer des travaux de reprise des désordres liés aux défauts de construction de l’équipement (qui font par ailleurs l’objet d’un contentieux qui n’a pas encore abouti). Des négociations sont en cours avec Valvital pour un avenant pour la gestion de l’équipement durant cette période de travaux.*

La séance est levée à 20 heures 30.